

GS Licences DSAC du vendredi 4 octobre 2024

Ce Groupe de Suivi Licences DSAC (licences de surveillance, ATREEA et RQS) a permis de faire un point de la situation et un point complet et détaillé sur les effectifs détenteurs de licences, mais aussi de préparer l'élargissement du domaine « sous licence » aux agents des domaines liés aux immatriculations des aéronefs que l'UNSA UTCAC prônait, à condition qu'il s'agisse d'une qualification à part entière et non d'une « option » de la licence ATREEA.

Quelques chiffres sur les licences DSAC

STATISTIQUES RELATIVES AUX LICENCES ET AUX QUALIFICATIONS

Qualifications/domaines

Licence de surveillance	AER	NA	OPS	ARF	PN	SUR-SSI	ENV	TOTAL
Total DSAC	166	97	210	16	147	97	46	779
Total hors DSAC (1)	33	18	28	0	13	16	0	108
Licence	ATREEA				RQS			
	Aménagt territoire	Régulat. Econom.	espace Aérien	TOTAL	Règlement. Techn. sécu	Qualité	Sécurité	TOTAL
	39	31	33	103	14	9	10	33

(1) Hors DSAC : ENAC, DAC/NC, SEAC/PF, SEAC/WF, STAC

Niveaux/domaines

Licence de surveillance	DOMAINES							Total Qualifications	%
	AER	NA	OPS	ARF	PN	SUR-SSI	ENV		
Niveau 1	29	26	65	2	62	48	22	254	29
Niveau 2	142	72	133	1	79	52	18	497	56
Niveau 3	28	17	40	13	19	13	6	136	15
TOTAL GENERAL	199	115	238	16	160	113	46	887	100

Licence ATREEA	Aménagement du Territoire	Espace Aérien	Régulation Economique	Total	%
Niveau 1	23	15	12	50	48
Niveau 2	12	14	16	42	41
Niveau 3	4	4	3	11	11
TOTAL GENERAL	39	33	31	103	100

Licence RQS	Réglementation Technique de Sécurité du Territoire	QUALITE	SECURITE	Total	%
Niveau 1	2	3	7	12	36
Niveau 2	7	3	1	11	33
Niveau 3	5	3	2	10	31
TOTAL GENERAL	14	9	10	33	100

STATISTIQUES RELATIVES AUX CORPS

	Licence de surveillance			Licence ATREEA			Licence RQS		
	TSEEAC	ATTAE	IEEAC	TSEEAC	ATTAE	IEEAC	TSEEAC	ATTAE	IEEAC
Niveau 1	139	7	39	23	5	6	2	4	5
Niveau 2	331	4	61	23	4	6	2	3	5
Niveau 3	63	4	57	7		2	3	2	4
TOTAL	533	15	157	59	9	14	7	9	14
TOTAL tous corps DGAC	887			103			33		
Proportion/domaine	60,1%	1,7%	17,7%	57,3%	8,7%	13,6%	21,2%	27,3%	42,4%

Qualifications MDI et MDA de la licence ATREEA

Les services MDI et MDA, rattachés à la DSAC/Nord depuis 2020, travaillent en collaboration avec la DTA. Deux qualifications sont prévues, constituées chacune de 3 niveaux, et les conditions d'acquisition et de maintien de celles-ci sont prévues.

Mission Des Immatriculations

MDI applique la réglementation relative à l'immatriculation et à la radiation des aéronefs civils ainsi qu'aux droits spécifiques sur les aéronefs (propriété, hypothèques, location, sûretés...).

Trois niveaux ont été créés : Niveau 1 : spécialiste MDI, niveau 2 : spécialiste MDI sénior et niveau 3 : référent MDI.

Mission Des Autorisations

Délivre les autorisations d'exploitation des services aériens réguliers et non réguliers au départ, à destination ou au sein du territoire français. Là aussi, trois niveaux ont été créés : niveau 1 : spécialiste MDA, niv.2 : spécialiste MDA sénior, niv.3 : référent MDA

Ces deux qualifications seront officiellement créées lors du prochain CSA DSAC, et les agents seront grand-périsés comme le demandait l'UNSA UTCAC.

Mise en œuvre des mesures indemnitaires obtenues

Un point a été fait sur les primes associées aux licences ATREEA et RQS, obtenues par l'UNSA UTCAC durant la négociation protocolaire, ainsi que la mise en œuvre du niveau 4 de la licence de surveillance.

Licences ATREEA

	Domaines			TOTAL
	Espace Aérien	Régulation économique	Aménagement du territoire	
1	2	3	9	14
2	2	5	7	14
3	3	3	3	9
TOTAL	7	11	19	37

	ASAAC	ADAAC	TSEEAC	IEEAC	Total
1	5		9		14
2	5	1	8		14
3	1		6	2	9
TOTAL	11	1	23	2	37

Licences RQS

	Domaines			TOTAL
	Sécurité	Qualité	Réglementation technique	
1	2			2
2				0
3	1	3	5	9
TOTAL	3	3	5	11

	ATTAE	TSEEAC	IEEAC	Total
1		2		2
2				0
3	2	3	4	9
TOTAL	2	5	4	11

Licence de surveillance : création du niveau 4

- qualifications actives de niveau 3 depuis 2 ans et plus au 01/07/2024

Licence de surveillance	Domaines							total N4
	AER	NA	OPS	ARF	PN	SUR	ENV	
RMA	6	7	16		4	8		41
Référent	6	2	10	5	8		4	35
RMA Référent						2		2
TOTAL	12	9	26	5	12	10	4	78

Licence de surveillance	ASAAC	ATTAE	TSEEAC	IEEAC	ICNA	Total
RMA		3	15	22	1	41
Référent	1		26	8		35
RMA Référent		1		1		2
TOTAL	1	4	41	31	1	78

Alors que les recensements ont été réalisés durant l'été par la DSAC, puis immédiatement transmis au Secrétariat Général, ce dernier aurait annoncé à la DSAC (et aux signataires du protocole ?) un paiement sur la fiche de paye de ... **février 2025 !!**

Aucune justification de ce délai ne nous a été fournie en séance et, pour l'UNSA UTCAC, ce délai est inacceptable. L'UNSA UTCAC a écrit au Secrétariat Général.

Même si les personnels peuvent demander une attestation à la DGAC pour pallier le décalage d'année fiscale (ce qui – au passage - donne un travail supplémentaire aux personnels chargés de la paye !), la DGAC doit pouvoir faire aussi vite que pour les ICNA.